

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N° 5494

présenté par
M. Pradié

à l'amendement n° 4053 de M. Dubois

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« climatique »

insérer les mots :

« et notamment la gestion d'épisodes de gel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si cet amendement prévoit la formation du diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie notamment dans un contexte de changement climatique, il est essentiel d'ajouter un élément spécifique sur le gel. Trouver les clés pour pouvoir mieux accompagner les agriculteurs afin d'intervenir dans leurs vignobles après le gel est primordial.

Nos vignobles ont connu encore cette année une crise grave. A titre d'exemple, le récent épisode de gel du Vignoble de Cahors a détruit entre 70 et 90% de la récolte. Il s'agit de la troisième année consécutive sans possibilité de produire normalement. Aujourd'hui, c'est la survie pure et simple de toute l'appellation qui est en jeu.

Les réponses techniques en matière de protection des vignes contre le gel ne sont pas envisageables sur l'appellation pour des raisons structurelles et financières. La seule voie possible est celle d'un système assurantiel.

Or, aujourd'hui l'appellation Cahors comme d'autres appellation ailleurs ne sont pas assurables au regard de la prise en compte disqualifiante de la moyenne olympique. Il s'agit d'une situation particulière.

Il apparait indispensable de revoir le calcul et la prise en compte de cette moyenne olympique pour cette appellation. Le sujet est récurrent et clairement identifié depuis plusieurs années. Une évaluation précise des possibilités et modalités d'adaptation de cette moyenne olympique dans notre règlement national est urgente. La détresse de nos viticulteurs doit être entendue et des réponses doivent être données au plus vite.